

## Extraits de l'interview de Thierry Breton aux échos en date du 18 12 2006

Aussitôt dit, aussitôt fait. Après que le Premier ministre, Dominique de Villepin, a indiqué, jeudi soir, vouloir mettre en oeuvre la retenue de l'impôt à la source, c'est-à-dire directement sur la feuille de paie, le ministre de l'Economie et des Finances, Thierry Breton, annonce dans une interview aux « Echos » le lancement imminent d'une concertation jusqu'à fin février-début mars. **Au printemps 2007, dit-il, « il n'y aura plus qu'à appuyer sur le bouton » pour une mise en oeuvre au 1er janvier 2009.** Cette réforme s'accompagnerait d'une bonne surprise pour les contribuables : la non-imposition des revenus de l'année 2008.

**Dominique de Villepin a annoncé jeudi soir une nouvelle réforme de l'impôt sur le revenu : la retenue à la source. Il a indiqué qu'elle serait applicable en 2008. Quatre mois avant la présidentielle, quel sens a cette promesse ?**

Ce chantier, j'y prépare l'administration fiscale depuis mon arrivée à Bercy. Avant de mettre en oeuvre la « retenue à la source », il fallait réussir la « déclaration à la source ». C'est ce que nous avons fait cette année avec la déclaration préremplie. Aujourd'hui, après deux ans de travail, nous sommes techniquement prêts à donner le top départ du prélèvement à la source, en ouvrant un débat public à l'issue duquel il faudra encore de dix-huit à vingt-quatre mois pour une **entrée en vigueur au 1er janvier 2009.** C'est du reste une recommandation phare de la commission « Lévy-Jouyet » sur l'économie de l'immatériel pour nous adapter à la modernité. La retenue à la source n'est pas qu'une technique de recouvrement de l'impôt : c'est aussi un autre rapport au temps et à la fiscalité qui établira un équilibre nouveau entre salariés, employeurs et administration. C'est pourquoi un débat citoyen très important devra prendre place dans les mois qui viennent pour éclairer les futurs choix politiques.

**Comment allez-vous organiser ce débat ?**

Je compte désigner un groupe de trois personnalités indépendantes, exprimant des sensibilités diverses - juridique, fiscale, économique et sociale - qui devra consulter très largement : entreprises, partenaires sociaux, caisses de retraite, associations de contribuables, syndicats de Bercy... Ils me remettront leur rapport fin février-début mars. Je souhaite que soient notamment abordés cinq sujets. Un : quels revenus sont concernés par la retenue à la source ? Il serait, de mon point de vue, raisonnable de considérer qu'elle s'applique aux revenus salariaux, aux pensions et aux revenus des professions libérales, mais pas aux revenus fonciers ou financiers. Mais c'est ouvert. Deux : la question de l'identifiant informatique des contribuables devra être réglée, en accord avec la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Troisième point : comment garantir la confidentialité totale des données personnelles vis-à-vis de l'employeur ? Quatrième sujet : quel taux de prélèvement choisir au sein d'un foyer fiscal, sachant qu'il n'est évidemment pas question de remettre en cause le quotient familial ? Enfin, il faudra voir comment aider les entreprises à supporter le coût informatique supplémentaire induit par cette réforme. Car, aujourd'hui, il y a 34 millions de contribuables qui déclarent leurs revenus, mais **demain il y aura de 3 à 3,5 millions d'entreprises qui seront les percepteurs de l'impôt.**

**Comment régler le cas de l'imposition des revenus de l'année 2008 ?**

C'est une des questions les plus importantes que le débat devra éclairer. Je propose que 2008 soit une année blanche sur le plan fiscal. Autrement dit, les revenus de cette année-là ne seront pas imposés. Les contribuables acquitteront en 2008 l'impôt sur leurs revenus de 2007 et, dès janvier 2009, celui sur leurs revenus de l'année en cours. C'est une solution où chacun est gagnant : le contribuable qui ne paiera pas d'impôt sur ses revenus 2008, mais aussi l'Etat, car il percevra en 2009 des recettes fiscales plus élevées que si l'assiette avait été celle des revenus 2008.

**N'allez-vous pas encourager des comportements fiscaux opportunistes sur l'année 2008 ?**

Il faudra évidemment regarder comment l'éviter. C'est pour cela qu'il convient de mettre ce sujet en débat. En tout cas, ce sera sans doute une bonne année pour la consommation, car les Français disposeront d'une année de non-imposition.

**Cette réforme sera-t-elle prête avant la présidentielle de 2007 ?**

Oui. Depuis mon premier jour à Bercy, je m'efforce de moderniser la France. Au printemps 2007, je remettrai à mon successeur les clefs d'une administration fiscale modernisée. Conformément au souhait du Premier ministre, j'aurai mené le débat public sur la retenue de l'impôt à la source et mon administration sera prête à cette grande réforme. Il n'y aura plus qu'à appuyer sur le bouton lors du vote du PLF 2008.

**En proposant une année fiscale blanche en 2008, n'êtes-vous pas en train de faire la campagne de Ségolène Royal ? La retenue à la source figure dans le projet socialiste, pas dans celui de l'UMP...**

Les socialistes voient la retenue à la source comme le préalable à la fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu, ce qui est de mon point de vue une véritable erreur économique et n'est pas dans les intentions de l'UMP. En revanche, prélever l'impôt à la source, je le redis, ne présente que des avantages. Je l'ai du reste annoncé dès le premier jour de mes fonctions à Bercy. Avec Jean-François Copé, on n'a pas attendu Ségolène Royal pour cela. Je ne vois aucune raison de priver la France de cette réforme qu'ont mise en oeuvre la quasi-totalité des pays de l'OCDE.

**Cela se traduira-t-il par une baisse des effectifs de Bercy ?**

**J'ai engagé une profonde réforme de l'administration des Finances. Cette année, nous ne remplaçons que la moitié des fonctionnaires de Bercy partant à la retraite et l'an prochain seulement un sur trois. Avec la retenue à la source, nous pourrions poursuivre cette tendance et continuer à gagner en productivité.**